



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



Convention d'ambition territoriale *Département des Alpes-Maritimes*

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Et

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional ;

Préambule

Le 5 janvier 2021, les représentants de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé, en présence du Premier Ministre et de la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, un contrat d'avenir et un accord de relance pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Organisé autour de 12 priorités thématiques, le contrat d'avenir a été pensé afin de structurer le futur Contrat de plan État-Région 2021-2027. Au total, l'État et la Région engageront conjointement 5 120,772 M€, au profit de l'adaptation des territoires à un nouveau modèle de développement solidaire et respectueux de l'environnement.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) comprend différents types de projets :

- Des opérations ciblées issues des négociations État-Région, en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre du mandat de négociation transmis par le Gouvernement au Préfet de région ;
- Des mesures présentant des types de projets éligibles et précisant le mode d'emploi (critères de sélection, bénéficiaires).

Le présent contrat a pour objet de déterminer les termes du partenariat financier entre l'État, la Région et le Département permettant l'accompagnement immédiat d'opérations ciblées dans le département des Alpes-Maritimes.

Les opérations retenues dans le présent contrat ont été déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées » suite à l'appel à projets lancé conjointement par l'État et la Région en février 2021.

Cette convention regroupe des opérations structurantes permettant le rayonnement du territoire. De nouvelles opérations pourront être présentées dans le cadre des priorités du CPER 2021-2027. Leur sélection sera opérée après la signature de ce dernier et tout au long de sa durée, dans le cadre de la gouvernance dudit contrat.

D'autres opérations feront l'objet de financements dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) s'agissant de l'État et du dispositif « Nos territoires d'abord » s'agissant de la Région.

L'Etat et la Région garantiront la bonne articulation et la complémentarité du CPER 2021-2027 avec les deux Contrats de plan interrégionaux Etat/Région (CPIER) élaborés parallèlement, la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) et la Plan Rhône-Saône 2021-2027.

Les projets identifiés dans la présente convention, pour lesquels le Département pourra être amené à se positionner, feront l'objet d'un conventionnement et d'une délibération spécifique de l'assemblée départementale

Enfin, et compte tenu du contexte sanitaire les opérations relatives à la santé qui ont été déposées suite à l'appel à projets conjoint susmentionné seront examinées par l'État et la Région et intégrées à un protocole spécifique.

Article 1. Pour la période 2021-2027, l'État et la Région sont convenus de financer les projets suivants :

1) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
CA Sophia Antipolis	Valbonne	Construction du pôle de l'innovation et de la maison de l'Intelligence artificielle	29,38	7,345	7,345
CA de la Riviera française	Breil sur Roya	Étude pour confortement du vieux village	1,5	0,375	0,375
Département des Alpes-Maritimes	Villeneuve Loubet - Antibes	Protection de l'érosion du littoral et de la RD6098	19,7	4,925	4,925
Département des Alpes-Maritimes	Valberg	Création de la Maison de l'environnement et de l'observation	12,25	3,06	3,06
TOTAL			62.83M€	15,71M€	15,71M€

2) Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
CROUS Nice Toulon	Nice	Construction d'une résidence neuve Saint Jean d'Angély	14	2	2
CROUS Nice Toulon	Nice	Déconstruction ex-laboratoire LPMC et construction d'une résidence neuve (Valrose)	11	1,5	1,5
UCA	Nice	Construction du campus santé et rénovation des laboratoires	32,6	10,87	9
UCA	Nice	Centre de diffusion Culture scientifique et développement durable	3	2	0
UCA	Nice	Campus Mont Gros	3,10	1,00	1,60
Mines Paris Tech	Sophia Antipolis	Mines Paris Tech à Sophia 3	6	0	0,27
UCA	Nice	Micromag	1,74	0,2	0,9
UCA	Nice	SuperRéso Valrose	2,5	0,25	1,3
UCA	Nice et Marseille	Metabolome ¹	2,775	0,3	1,9
Observatoire de la Côte d'Azur	Nice	Univercity 1	2,1	0,4	0,6
INRAE	Sophia Antipolis	Plant Bio Serres	1,70	0,25	0,50
CNRS	Villefranche-sur-Mer	MARIO SEA	2,01	0,30	0,00
CNRS	Sophia Antipolis	Pertinence	4,49	0,4	1,95
Sorbonne Université	Villefranche-sur-Mer	Vieille forge – Global WATERSLAB	1,67	0,23	0,23
TOTAL			88,68 M€	19,70 M€	21,75 M€

¹ Il s'agit d'un projet interdépartemental, qui implique également le département des Bouches-du-Rhône. Les financements alloués à ce projet et mentionnés dans la présente convention concernent l'opération dans son ensemble.

3) Culture et patrimoine

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Ville de Nice	Nice	Le 109	4,5	1,5	1,5
Églises de la Roya	Breil-sur-Roya, Saorge, Tende	Églises et chapelles	2	0,8	0,8
TOTAL			6,50 M€	2,3 M€	2,3 M€

4) Reconstruction des vallées maralpines

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
CA de la Riviera Française	Vallée de la Roya	Réfection des réseaux d'eau potable suite à la tempête Alex	12,62	4,29	3,15
TOTAL			12,62 M€	4,29 M€	3,15 M€

5) Mobilité douce

L'État et la Région s'engagent à soutenir conjointement le développement de la mobilité douce. Pour ce faire, l'État participera au financement des projets d'aménagements cyclables suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Assiette éligible (M€)	Financement État (M€)
CC Alpes Azur	Puget-Théniers	Création de bandes cyclables	0,64	0,51
Département des Alpes-Maritimes	Territoire du département	Projets ponctuels domicile-travail, en particulier sur les secteurs Cannes, Grasse, Les Paillons	3,5	1,59
TOTAL			4,14 M€	2,1 M€

Par ailleurs, la Région s'engage à instruire les opérations déposées au titre de l'appel à projets « REACT EU » suivantes :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	FEDER demandé (M€)
Département 06	Cannes-Le Cannet	RD9 Cannes-Le Cannet	0,638	0,510
Département 06	Antibes-Villeneuve-Loubet	RD6007 Gare à gare	1,034	0,827
Département 06	Valbonne-Biot	RD-98 SOPHIA (Valbonne Biot)	1,292	1,033
Département 06	Mandelieu-la-Napoule	EV8-RD192 S3 Mandelieu	0,470	0,376
Département 06	Siagne	EV8-RD1009 liaison Siagne	0,370	0,296
Département 06	Menton	EV8 - Menton - Tranche 5	0,410	0,328
Département 06	Mougins	Piste cyclable RD135 Mougins	0,850	0,680
Cannes	Cannes	Création piste cyclable La Croisette-Palm Beach	0,928	0,299
TOTAL			5,99 M€	4,35 M€

Article 2. Dans les Alpes-Maritimes, l'État convient d'accompagner les projets suivants pour annexes de la délibération n°22-386

la période 2021-2027 :

En préambule, l'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité pour l'État. En 2021, ce dernier s'engage au financement de projets portés par les territoires par le biais de différentes dotations de soutien :

- DSIL à hauteur de 15,93 M€ (hors Métropole Nice Côte d'Azur) ;
- DSID à hauteur de 4,9 M€ ;
- DETR à hauteur de 3,34 M€ ;
- FNADT (CPER et Relance) à hauteur de 1,77 M€.

En complément, les moyens suivants seront mobilisés :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

1.1) Les engagements de l'Agence de l'eau :

L'Agence de l'eau s'engage à étudier l'éligibilité des projets listés ci-dessous au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur et, le cas échéant, à accompagner et financer les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre de leur projet :

- Réfection des STEP à la suite de la tempête Alex au profit de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française ;
- Réfection des réseaux d'eaux usées à la suite de la tempête Alex au profit de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française ;
- Réfection des réseaux d'eau potable à la suite de la tempête Alex au profit de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française² ;
- Restaurer les espaces de bon fonctionnement sur le bassin versant du Haut Var (Programme d'action de prévention des inondations Var 3) en soutien au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux maralpin (SMIAGE) ;
- Programme d'action de prévention des inondations de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE ;
- Restauration morpho-écologique et lutte contre les inondations dans la basse vallée de la Siagne et les vallons à enjeux, opération sous maîtrise d'ouvrage du SMIAGE.

Enfin, pour 2021, l'Agence de l'eau intervient en soutien de 2 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 68 495 €.

1.2) Les engagements de l'ADEME :

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité des projets ci-dessous, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>) :

- Accélération des efforts de réduction des déchets, au profit de la Communauté de communes Alpes d'Azur ;

²Les trois premiers projets de cette liste, bénéficiant d'ores et déjà d'un engagement financier de la part de l'Agence de l'eau (Cf. Art. 1 et 2), devraient faire l'objet d'une aide supplémentaire de la part de cette dernière. Le montant de cette participation n'est pas connu à l'heure actuelle.

- Acquisition de véhicules hydrogène, GNV ou électriques, au profit du Département des Alpes- Maritimes ;
- Centrale énergétique à haute qualité, projet porté par le Syndicat mixte d'élimination des déchets (SMED) ;
- Création d'un réseau de chaleur énergétique (Frayère), au profit de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins ;
- Développement des points de collecte de proximité, au profit de la Communauté d'agglomération de la Riviera française ;
- Modernisation du système de chauffage du groupe scolaire A. Fabre, au profit de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ;
- Nouvelle déchetterie, projet porté par le SMED ;
- Optimisation de la collecte des déchets, au profit de la Communauté de communes Alpes d'Azur ;
- Optimisation de la collecte sélective, au profit de la Communauté de communes du Pays des Paillons ;
- Méthanisation des boues de la station d'épuration, au profit de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins ;
- Renouvellement de la flotte PalmBus, au profit de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins ;
- Requalification durable de friches industrielles, au profit du Département des Alpes-Maritimes ;
- Construction d'une unité de compostage, projet porté par le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets.

Par ailleurs, pour 2021, l'ADEME intervient en soutien de 9 projets portés par les collectivités locales du département (hors métropole Nice Côte d'Azur) pour un montant de 264 160 €.

1.3) Réhabilitation des friches :

L'État accompagne les territoires sur la voie du recyclage foncier, conciliant ainsi production de logements, revitalisation économique, et sobriété foncière. En apportant une subvention d'équilibre à des opérations à vocation économique et / ou résidentielle sur des espaces en friche, cet ultime financement déclenche la réalisation de ces projets généralement complexes, coûteux, et soumis à de nombreux aléas.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
EPF PACA et Commune de La Colle-sur-Loup	La Colle-sur-Loup	Gîte clair	4,93	0,68
EPF, ville de Cannes et CC Cannes Pays de Lérins	Cannes	Pôle économie créative Cannes Ouest	16,38	1,77
SPL Pays de Grasse Développement	Grasse	Opération de restructuration urbaine et commerciale « Grasse Martelly »	33,26	5,65
EPF PACA	Grasse	Restructuration d'une friche industrielle sur le quartier de Ste Marguerite	12,24	0,2
TOTAL			66,81 M€	8,30 M€

1.4) Reconstruction des vallées maralpines :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État Dotation de solidarité (M€)
CA de la Riviera Française (CARF)	Vallée de la Roya	Réfection des STEP suite à la tempête Alex	3,95	0,61
CARF	Vallée de la Roya	Réfection des réseaux d'eaux pluviales suite à la tempête Alex	1,76	0,05
CARF	Vallée de la Roya	Réfection des réseaux d'eaux usées suite à la tempête Alex	5,03	1,19
CARF	Vallée de la Roya	Réfection des berges et traitement du cours d'eau de la Roya et de ses affluents suite à la tempête Alex	57	11,9
Département des Alpes-Maritimes	Vallées de la Roya, Vésubie et Tinée	Réparation des dégâts de la tempête Alex	293	33,91
SMIAGE	Vallées de la Roya, Vésubie et Tinée	Reconstruction des vallées sinistrées suite à la tempête Alex	85	24,96
SMIDEVV	Saint-Martin Vésubie	Restauration du Vesubia Mountain Park suite à la tempête Alex	3,19	1,34
SMIDEVV	Roquebillière	Reconstruction du bassin de baignade biologique après Tempête Alex	2,3	0,22
TOTAL			451,23 M€	74,18 M€

En complément des financements apportés au titre de la dotation de solidarité, les projets suivants bénéficient d'un soutien de la part de l'Agence de l'eau :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Agence de l'eau (M€)
CARF	Vallée de la Roya	Réfection des STEP suite à la tempête Alex	3,95	0,27
CARF	Vallée de la Roya	Réfection des réseaux d'eaux usées suite à la tempête Alex	5,03	0,3
TOTAL			8,98 M€	0,57 M€

2) Transports collectifs

L'État soutient financièrement les collectivités pour développer les transports collectifs en site propre, tels que le tramway ou le bus à haut niveau de service, avec pour objectif d'atteindre un haut niveau de performance en termes de capacité, de qualité de service et de vitesse commerciale. L'État contribue également à l'aménagement des gares pour faciliter les pratiques entre les différents modes de transport.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Subvention État (M€)
CA Cannes Pays de Lerins	Cannes	Renouvellement flotte PalmBus: acquisition de bus électriques	21,75	1,33
CA Pays de Grasse	Grasse	BNHS Gare de Grasse - Mouans - Sartoux	47,5	4,89
TOTAL			69,25 M€	6,22 M€

3) Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
CROUS Nice Toulon	Cannes	Bastide rouge – construction de logements étudiants sur le nouveau campus « Université du cinéma »	13	0,863
TOTAL			13,00 M€	0,863 M€

Article 3. Dans les Alpes-Maritimes, la Région convient de financer les projets suivants pour la période 2021-2027 :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
Communauté d'Agglomération Alpes d'Azur		Restauration écologique de la trame noire	4,50	1,00
CA Riviera Française	Menton	Ouvrage de protection de l'ouest de la baie du soleil et au droit de la baie des salettes	12	3
TOTAL			16,50 M€	4,00 M€

2) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
Ville de Grasse	Grasse	Restauration du palais épiscopal et aménagement d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	4,18	1,05
CA Sophia Antipolis	Antibes	Acquisition, démolition et restauration écologique du Clos des Moulières	0,58	0,14
CA Sophia Antipolis	Antibes	Construction de salles multisport stade Paul Charpin	3	0,75
CAPG	Grasse	Réhabilitation de la piscine Altitude 500		3
CC Pays des Paillons		Reconversion du site industriel Lafarge		1
TOTAL				5,94 M€

2) Reconstruction des vallées maralpines

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
SMIAGE	Vallées Tinée, Vésubie, Roya	Mise en place des travaux sur des Contrats de rivière dans les vallées sinistrées	12	3
Département des Alpes-Maritimes	Tende	Remise en état de la route départementale d'accès au tunnel de Tende	20	5
Vallées Tinée, Vésubie, Roya	Vallées Tinée, Vésubie, Roya	Fonds de solidarité post catastrophe Alex		10
SMIAGE	Vallées Tinée, Vésubie, Roya	PAPI du VAR – Convention bilatérale Région/SMIAGE		7,1
CARF		Travaux d'urgence post crue tempête Alex	9,92	2,97
Vallée de la Roya		Réparation de la ligne Nice-Tende		12
Département des Alpes-Maritimes		Reconstruction infrastructures	30	10
CA de la Riviera Française	Vallée de la Roya	Réfection des réseaux d'eau potable suite à la tempête Alex – Phase 2		3
TOTAL				53,07 M€

Au total, la Région aidera ce territoire à hauteur de 137,1 M€ pour la reconstruction des vallées maralpines, tel que défini dans le Contrat d'avenir.

Article 4. Éligibilité des opérations et instruction des dossiers

Les projets mentionnés aux articles 1 à 3 devront être déposés pour instruction et engagement auprès des services de l'État et/ou de la Région.

L'engagement sera réalisé sous réserve de validation du dossier d'expertise et de la finalisation du plan de financement intégrant la participation des collectivités territoriales. L'attribution d'un financement reste conditionnée à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution afférentes.

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat.

Ce contrat fera l'objet d'une clause de revoyure à mi-parcours. En cours d'exécution, il pourra également faire l'objet d'adaptations partielles au travers d'avenants approuvés par l'État et la Région.

Fait à

, le 05 SEP. 2022

en trois exemplaires originaux.

Pour l'État,

Pour le Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur,



Christophe MIRMAND
Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Renaud MUSELIER
Président



Bernard GONZALEZ
Préfet du département des Alpes-Maritimes

